



EXTRAIT DU R

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 15 FÉVRIER 2024

Délibération affichée

Le 21 FEV. 2024

Effectif du Conseil : 33
 Présents : 23
 Absents et Excusé(es) : 08
 Procuration(s) : 02

N° d'ordre : 01/2024

Domaine d'intervention : 1.1/ Marchés Publics.

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi quinze du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du sept février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 07 février 2024

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jenia 9^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane M. REJON Philippe ; - Mme OUSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. Jocelyn Mirre) ; - M. PROCIDA Robert (procuration donnée à Mme. Marie-Luce PENCHARD), Conseillers Municipaux.

ABSENTS : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia Conseillers Municipaux.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LE MARCHÉ D'ASSURANCES DE LA VILLE AVEC LA (OU LES) SOCIÉTÉ(S) RETENUE(S) PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire porte à l'attention de ses collègues qu'une procédure d'appel d'offres référencée AOVBT/PS/01/11/2023 a été lancée le 13 Novembre 2023 en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique (CCP) pour désigner le(s) prestataire(s) chargé(s) des ASSURANCES de la ville pour le Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS - Lot n° 2 : RESPONSABILITE CIVILE GENERALE - Lot n° 3 : FLOTTE AUTOMOBILE pour une durée de quatre (04) années de 2024 à 2027.

La parution s'est faite dans les journaux BOAMP, NOUVELLES Semaine, et sur la plateforme de la ville <https://www.marchessecurises.fr>.

La date limite de dépôt des plis a été fixée au 13 Décembre 2023 avant douze (12) heures.

Deux sociétés ont remis dans les délais leurs offres. Il s'agit de :

- ↳ SMACL - lot n° 2 - Responsabilité civile générale et lot n° 3 : Flotte automobile
- ↳ WTW - WILLIS TOWER WATSON - lot n° 1 : Dommages aux biens / lot n° 2 : Responsabilité civile générale / lot n° 3 : Flotte automobile

Ce marché représente une enveloppe globale prévisionnelle de 180 000,00 € TTC / AN qui est prévue au Budget Communal.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Jeudi 25 Janvier 2024 en vue de désigner le(s) prestataire(s) chargé(s) des ASSURANCES de la ville pour le Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS - Lot n° 2 : RESPONSABILITE CIVILE GENERALE - Lot n° 3 : FLOTTE AUTOMOBILE pour une durée de quatre (04) années de 2024 à 2027.

Après lecture du rapport d'analyse, elle a décidé de :

1°) Déclarer le lot n° 1 - DOMMAGES AUX BIENS « inacceptable » (Article L .2152-2 du Code de la Commande Publique - CMP) aux motifs suivants :

- ↳ Une seule offre
- ↳ ≈ 100 % d'augmentation du prix (référence année 2023)
- ↳ Franchise quintuplée (CCTP : 2 000,00 € et proposé 10 000,00 €)

2°) Demander d'effectuer une procédure négociée

3°) Retenir l'offre de l'entreprise suite à la procédure négociée pour le lot n°1 : Dommages aux biens

4°) Retenir l'offre du groupement :

WILLIS TOWER WATSON - WTW

Bureau régional de Guadeloupe : Zac de HOUELBOURG - BP 2064 - Zone industrielle de JARRY - 97192 JARRY
CEDEX - Tél. : 0590 32 65 56

- Lot n° 2 RESPONSABILITE CIVILE GENERALE
- Lot n° 3 FLOTTE AUTOMOBILE

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique
- VU le décret n° 2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique
- VU le Code de la Commande Publique
- VU la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le Jeudi 25 Janvier 2024

APRES en avoir délibéré

DÉCIDE À LA MAJORITÉ
SOIT 22 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION
(M. PERAIN Franck)

03 ABSTENTIONS DONT 01 PROCURATION
(Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. PROCIDA Robert)

ARTICLE 1 : D'ENTERINER la proposition de garantir la ville de BASSE-TERRE sur les risques suivants : ASSURANCES de la ville pour le Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS - Lot n° 2 : RESPONSABILITE CIVILE GENERALE - Lot n° 3 : FLOTTE AUTOMOBILE pour une durée de quatre (04) années de 2024 à 2027.

ARTICLE 2 :

1°) de **DECLARER** le lot n° 1 - DOMMAGES AUX BIENS « inacceptable » (Article L. 2152-2 du Code de la Commande Publique - CMP) aux motifs suivants :

- ☞ Une seule offre
- ☞ ≈ 100 % d'augmentation du prix (référence année 2023)
- ☞ Franchise quintuplée (CCTP : 2 000,00 € et proposé 10 000,00 €)

2°) de **DEMANDER** d'effectuer une procédure négociée

3°) de **AUTORISER** à signer le marché avec l'entreprise retenue à la suite à la procédure négociée pour le lot n°1 : Dommages aux Biens

4°) de **AUTORISER** à signer le marché avec le groupement :

WILLIS TOWER WATSON - WTW

Bureau régional de Guadeloupe : Zac de HOUELBOURG - BP 2064 - Zone industrielle de JARRY - 97192 JARRY CEDEX

pour les lots suivants :

- Lot n° 2 RESPONSABILITE CIVILE GENERALE
- Lot n° 3 FLOTTE AUTOMOBILE

pour une durée de quatre (04) années de 2024 à 2027.

ARTICLE 3 : de **DONNER** tous pouvoirs au Maire pour mener à bien ce projet.

ARTICLE 4 : de **DIRE** que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

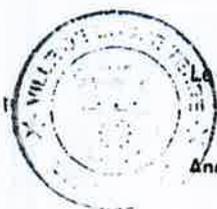
Fait à Basse-Terre, le

19 FEV. 2024

La transmission en Préfecture le 20 FEV. 2024

L'affichage et/ou la publication le 21 FEV. 2024

Et/ou la notification le



Le Maire

André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH